



Règlement  
By-law

4092

● Fermeture de la rue des Fleurs,  
entre les rues Workman et No-  
tre-Dame.

A la séance du conseil de la ville  
de Montréal tenue le 23 juillet  
1970,

le conseil décrète:

I. — Est à l'avenir fermée et dis-  
continué comme voie publique, la  
rue des Fleurs, entre les rues  
Workman et Notre-Dame, indi-  
quée par les lettres ABCDA au  
plan F-30 St-Antoine préparé par  
le service des travaux publics le 16  
juillet 1970, et dont la description  
technique, préparée le 16 juillet  
1970, est annexée audit plan, ces  
documents étant identifiés par le  
greffier de la Ville.

Closing of Fleurs Street, between  
Workman and Notre-Dame  
Streets.

At the meeting of the Council of  
the City of Montreal held on July  
23, 1970,

Council ordained:

I. — Shall in the future be clos-  
ed and discontinued as a public  
street, Fleurs Street, between  
Workman and Notre-Dame  
Streets, shown by the letters ABC  
DA on plan F-30 St-Antoine pre-  
pared by the Public Works Depart-  
ment on July 16, 1970, the technical  
description of which prepared on  
July 16, 1970 is attached to the  
said plan, such documents being  
identified by the City Clerk.

LE MAIRE,

*Jean Drapeau*  
LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Man. Roy*  
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Montréal le 27 JUIL 1970